

Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle aux emplois des systèmes d'information et de communication du SDIS 28

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communications ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2010 portant nomination d'un Commandant des Systèmes d'Information et de Communications (COMSIC), conseiller technique départemental en matière de transmissions ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le lieutenant-colonel Michaël ACHARD assure la fonction de commandant des systèmes d'information et de communication du département d'Eure-et-Loir.



Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (VPC)	ADAM VINCENT	Chartres
	BADAIRE ALEXIS	Chartres
	BELTRAO JOSE	Chartres
	BELTRAO LOIC	Chartres
	BERTHELOM LOIC	Chartres
	BIGNON CEDRIC	Chartres
	BITH CEDRIC	Chartres
	BOURDIER YOAN	Chartres
	BOUTOILLE DAVID	Chartres
	BREARD KARL	Chartres
	CHEMIN FLORIAN	Chartres
	DELEMAZURE FABRICE	Chartres
	DESNOS ALAIN	Chartres
	DIAZ ANTONIO	Chartres
	DOISNEAU LAURENT	Chartres
	DORARD MARTIAL	Chartres
	DUPONT ALEXANDRE	Chartres
	GERAY SEBASTIEN	Chartres
	GLOTIN BENOIT	Chartres
	GUDIN LUDOVIC	Chartres
	IMFELD LOIC	Chartres
	LATIMIER JIMMY	Chartres
	LEBE XAVIER	Chartres
	LEBLANC CHRISTOPHE	Chartres
	LEBON FABRICE	Chartres
	LECOIN LUDOVIC	Chartres
	LECORDIER RONAN	Chartres
	MAGUET VINCENT	Chartres
	MARIGNY PHILIPPE	Chartres
	MAURICE IVAN	Chartres
	MOINE CEDRIC	Chartres
	MOULIN EMMANUEL	Chartres
	NICOLAS LOIC	Chartres
	PATUREAU XAVIER	Chartres
	PETIT STEPHANE	Chartres
	POTELLE ARNAUD	Chartres
	PRIMAULT JEROME	Chartres
	QUILLOU FABIEN	Chartres
	ROBINAUT LAURENT	Chartres
	RUAUX NICOLAS	Chartres
	TROADEC MICHEL	Chartres
	WYNS SEBASTIEN	Chartres
	ARAUJO STEPHANIE	Direction
	BIENSANS MIKAEL	Direction
	BLAIZOT PHILIPPE	Direction
	BOESPFLUG WILLY	Direction
BOIS YOANN	Direction	
BOUDET GEOFFROY	Direction	
BOULARD PASCAL	Direction	
BOURDON JULIEN	Direction	
CANITROT VIRGINIE	Direction	
CARON DAVID	Direction	
CASTIER JEREMY	Direction	
CATTELOIN FREDERIC	Direction	
CHAUVEAU EMMANUEL	Direction	
CLOSIER YANNICK	Direction	
CORDIER FRANCK	Direction	

	COULON FRANCOIS	Direction
	DESCHAMPS CHRISTOPHER	Direction
	DOS SANTOS FREDERIC	Direction
	FERRON BERNARD	Direction
	GAGNON THOMAS	Direction
	GUASSENAS MOHAMMED	Direction
	GUERIN FLORIAN	Direction
	GUILLON ARNAUD	Direction
	HERBULOT CHRYSTEL	Direction
	LEBENOIT PASCAL	Direction
	LELARD NICOLAS	Direction
	MAJEWSKI CAROLE	Direction
	MANONELLAS BRIAN	Direction
	MENAGER NICOLAS	Direction
	PAGES THOMAS	Direction
	PELLETIER RONAN	Direction
	PINSARD BERTRAND	Direction
	QUERE CEDRIC	Direction
	RABOUILLE GILLES	Direction
	SAGAZ VICENTE	Direction
	SEROT QUENTIN	Direction
	TROUVE ANTHONY	Direction
	TRUCHAN VINCENT	Direction
	TURMEL NOEMIE	Direction
	VANNEAU LENAÏK	Direction
	VIAUD JEROME	Direction
	VIGOUREUX CLEMENT	Direction
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (VPC)	BULOIS PASCAL	Châteaudun
	CATTELOIN FREDERIC	Châteaudun
	DELAISSE EMMANUEL	Châteaudun
	DEBART ANATOLE	Châteaudun
	DUPONT EMMANUEL	Châteaudun
	GUILLEMENT LOIC	Châteaudun
	LECOMTE VINCENT	Châteaudun
	MARCHAND SEBASTIEN	Châteaudun
	MARZIOU GUILLAUME	Châteaudun
	POQUET ALEXIS	Châteaudun
	RIETZ JEAN-LUC	Châteaudun
	SCHAEFFER DOMINIQUE	Châteaudun
	BARBIER JEAN-YVES	Dreux
	BEAUTIER MARCEL	Dreux
	COULON MICKAEL	Dreux
	CATIGNOL DAMIEN	Dreux
	DUMONT THIERRY	Dreux
	DUQUENNE DAVID	Dreux
	EL MESSAOUDI ICHAM	Dreux
	FAIPEUR DIDIER	Dreux
FAYEMENDY DIDIER	Dreux	
FERREIRA CHRISTOPHE	Dreux	
GALLET ARNAUD	Dreux	
GAUDIN DIDIER	Dreux	
GORON GILLES	Dreux	
GOUHIER NICOLAS	Dreux	
HEURTEBISE GERALD	Dreux	
JORRY STEPHANE	Dreux	
JOUAN ERIC	Dreux	
KERNIN YOHAN	Dreux	

	LECLAINCHE ARNAUD	Dreux
	LEHERICHER ARNAUD	Dreux
	LEMAIRE BAPTISTE	Dreux
	LEUCHART DAVID	Dreux
	LEVEAU DAVID	Dreux
	LOUP EMMANUEL	Dreux
	MAHOU HERVE	Dreux
	MENAGER JULIEN	Dreux
	MORICE PHILIPPE	Dreux
	POIGNARD DAVID	Dreux
	POLSTER GREGORY	Dreux
	QUERU SEBASTIEN	Dreux
	SAMSON ROMAIN	Dreux
	SENECHAL ANTHONY	Dreux
	STEITS ARNAUD	Dreux
	THIBAULT FABIEN	Dreux
	WYNS MORGANE	Dreux
	BOGARD NICOLAS	Lucé
	BOURIETTE SYLVAIN	Lucé
	CASSEGAIN LOIC	Lucé
	DEKESEL ANTHONY	Lucé
	HUBERT BRYAN	Lucé
	LAYE CYRIL	Lucé
	LOEILLET SYLVAIN	Lucé
	LUCAS TARDIVEAU JEROME	Lucé
	POITRIMOL AURELIEN	Lucé
Opérateur de coordination opérationnelle en PC tactique (VPC)	BOISSEAU SAMUEL	Nogent le Rotrou
	BOURDIN MAURICE	Nogent le Rotrou
	CHARREAU FREDERIC	Nogent le Rotrou
	FEUILLEUSE EMELINE	Nogent le Rotrou
	FOUCAULT FRANCK	Nogent le Rotrou
	GENET NICOLAS	Nogent le Rotrou
	GUIOT JEROME	Nogent le Rotrou
	LELONG CYRILLE	Nogent le Rotrou
	LEMIERE DAVID	Nogent le Rotrou
	MAUBERT FLORENT	Nogent le Rotrou
	MAUBERT SEBASTIEN	Nogent le Rotrou
	MOELO NICOLAS	Nogent le Rotrou
	MONTES MICHAEL	Nogent le Rotrou
	REMOND HUGO	Nogent le Rotrou
	RENOU DAMIEN	Nogent le Rotrou
	RENOUST BENOIT	Nogent le Rotrou
	RICHARD FRANCK	Nogent le Rotrou
	THEVENEAU YANNICK	Nogent le Rotrou
	TROLLE DIDIER	Nogent le Rotrou

Article 3 :

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 18 JAN. 2022

Le Préfet d'Eure-et-Loir,


Françoise SOULIMAN

Délais et voies de recours :

"Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

Mme. la Préfète d'Eure-et-Loir

Place de la République, CS 80537 28019 Chartres Cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours."